

1^{res} rencontres nationales « Bâti agricole et paysage »

L'évolution des techniques de production agricole et la baisse du nombre d'exploitations en activité rendent le bâti agricole disponible. Pour quelles activités le réhabiliter ? Faut-il le préserver à l'identique ou le faire évoluer ? Faut-il le laisser à l'abandon ou le détruire ? Que penser des nouvelles constructions ? Peut-on aujourd'hui construire un bâti de qualité, s'intégrant pleinement dans le paysage ? Telles étaient les grandes et ambitieuses questions posées, préliminairement à ces rencontres.

POUR LA PREMIÈRE FOIS étaient réunis pendant ces deux jours des architectes, des représentants des services de l'État, des associations de sauvegarde, des agriculteurs pour discuter de ce sujet, trop longtemps oublié à l'image des bâtiments eux-mêmes.

La première table ronde qui portait sur la

mutation des espaces agricoles est partie tous azimuts, vu la largesse du sujet. On s'est même interrogés sur le regard que l'on doit porter sur les paysages. N'était-ce pas finalement Auchan ou Carrefour qui le modelaient à travers la promotion du camembert, comme le soulignait M. André Fleury, agronome et professeur à l'école du paysage de Versailles. Un paysage donc construit hors des agriculteurs et hors des ruraux. Néanmoins, le débat était lancé et des propositions étaient énoncées. J'en relèverai une : «Le remembrement ne peut-il pas être une solution au maintien de certaines exploitations ?» Mais, comme la solution n'est jamais noire ou blanche, ce sujet a eu très vite des détracteurs : risque de ruissellement, arrachage des haies...

Des enjeux contradictoires que l'on a déjà commencé à percevoir dès l'introduction d'ouverture de M. Gérard Lebourdais de la sous-direction des Soutiens aux territoires et aux acteurs ruraux au ministère de l'Agriculture. Ce dernier montrait les difficultés de mettre en application les textes de la loi sur le développement des territoires ruraux, notamment dans la remise en route de petites carrières pour retrouver des matériaux destinés à la restauration, mais qui provoquent des trous dans le sol. Ce dont ne veut pas le ministère de l'Écologie... Deux à trois mois risquent d'être encore nécessaires pour trancher sur le volume d'extraction «permis» et ne pas balayer d'un coup tous les efforts menés par

22, 23 septembre,
à Savigny-le-Temple (77),
Maisons Paysannes
de France lance
l'événement



La conclusion des rencontres a été confiée à **Sylvie Lecalvez** de l'excellent «**Village Magazine**». Nous donnons ici de larges extraits de son travail.



Table ronde sur le thème « Valoriser le bâti agricole ancien sans le dénaturer ».



PROGRAMME

JEUDI 22 MATIN

Une richesse paysagère en pleine mutation

• Accueil et ouverture en présence de monsieur Moulinier (Direction générale de la forêt et des affaires rurales), M. Fontaine (président de M.P.F.), M. Satiat (président du CAUE 77), M. Cuyppers (président chambre d'agriculture 77), et M. Mouton (maire de Savigny-le-Temple).

• Exposé : Définition du bâti agricole (M. Thiébaud, architecte du patrimoine).

• Table ronde animée par Boris Safronoff (Maisons Paysannes de France).

Participants : M. Fleury (INRA/ école du paysage de Versailles), M. Ronsin (Propriété privée rurale), M. Boudignat (agriculteur), M. Arnault (Eaux et Environnement conseil général 77), M. Lemoine (Commission Espace et Aménagement, chambre d'agriculture 77).

• Débat avec le public.

11h45 : présentation de la nouvelle édition «Maisons traditionnelles en Brie» (Mme Achcard).

• Visite d'études : la ferme de Coulevrain (M. Thiébaud).

JEUDI APRÈS-MIDI

Y a-t-il encore des activités possibles dans le bâti ancien ?

• Ouverture par monsieur Clément (Direction de l'architecture et du patrimoine).

• Exposé : L'étude d'Habitat et Développement : Mme Le Marec avec présentation d'un cas plus précis.

• Exposés : les cas d'études : la maison Folie (M. Leclerc, architecte), les PNR et la réutilisation du patrimoine (Mme Chiappero, PNR Brenne), l'inventaire du bâti agricole en 1965 (M. Caron, statisticien DRAF Hte-Normandie).

• Table ronde : Jean-Marie Vincent (conservateur honoraire du patrimoine, ministère de la Culture et de la Communication).

Participants : M. Thoretton (architecte du patrimoine), M. Caron, M. Gérault (SDAP 77), Mme Le Marec, Mme de Vigneral (propriétaire), M. Bourgin (conservateur écomusée), Mme Chiappero.

• Débat avec le public.

• Fin de la première journée et cocktail.

les écologistes pour lutter contre les grandes carrières industrielles à granulats et, dans le même temps, satisfaire les besoins de restauration sans aller chercher de la lauze en Italie ou du marbre en Chine.

La loi Urbanisme et Habitat semble être une avancée pour la reconversion des bâtiments agricoles mais là encore M. Bruno Ronsin, directeur de la Propriété agricole, n'a pas manqué de faire remarquer que cette réaffectation profitait surtout à des collectivités ou à des associations qui récupéraient des bâtiments délaissés par l'agriculture et qui pouvaient ainsi se faire valoir par une opération publique coûteuse en argent. Elle ne permettait pas aux propriétaires bailleurs de prendre soin de leur bâti tant les coûts de fermage étaient dérisoires. Des propriétaires qui donc, dès qu'ils ne sont plus en mesure financièrement de faire les travaux, laissent aller leur bâti à la ruine ou finissent par le vendre au plus offrant.

40 ans après

Il manque un recensement précis sur la situation actuelle du bâti agricole qui permettrait d'engager une vraie stratégie. Quelle part de bâti encore en ruine, quel pourcentage est ré-employé pour du résidentiel de loisir, pour du locatif permanent, pour des projets culturels ?

La principale étude, présentée par M. Jacques Caron, statisticien au ministère de l'Agriculture, et qui sert de référence, date de 1965, et elle a bien du mal à trouver une suite. Mais à la louche, il semble que l'on puisse encore intervenir sur 30 % des bâtiments agricoles soit à peu près 3 millions de spécimens et on estime que 65 000 nouveaux bâtiments agricoles sont délaissés chaque année.

Les prix de vente du bâti agricole s'envolent et il semble que c'est trop souvent le résidentiel temporaire qui l'emporte. On sent pourtant une volonté croissante des élus de s'emparer de cette question. L'exemple de l'équipement culturel de Villeneuve-d'Asq présenté par Jean-Luc Leclerc, architecte, en est une superbe illustration.

Mme Audrey Le Marec de la Fédération habitat et développement nous en a cité d'autres : un commerce alimentaire dans le Doubs, une maison des associations en Seine-Maritime, un café avec logement HLM dans l'Aveyron, une salle d'animation et de projection dans la Loire, un corps de ferme dans la Nièvre transformé en résidence pour adultes handicapés. Le choix s'est fait avant tout pour éviter de délaissé un bâtiment ancien



pour en construire un neuf à côté. Une sorte de recyclage ?

Mme Elisabeth de Vigneral, agricultrice, entendant ces exemples s'est inquiétée : tout cela est bien, mais ce ne sont plus des agriculteurs. Elle fut en partie rassurée car des jeunes agriculteurs, mais aussi des artisans souhaitent se réinstaller dans ce bâti ancien. Faut-il encore qu'ils en aient les moyens ou que des dispositifs tremplins leur permettent de le faire. «Des ateliers relais ? Des fermes relais ?» le débat n'est pas allé jusque-là.

La patrimonialisation croissante des esprits (pardonnez-moi l'expression) mène parfois à privilégier la forme sur le fond. Elle consiste surtout à faire du systématique en matière de restauration : mettre les pierres ou les poutres apparentes, faire une pale copie de l'ancien sans en retrouver le sens.

On crée ainsi de nouveaux standards du patrimoine sans repenser globalement le lieu et le territoire dans lequel ils s'inscrivent.

De plus, certains points posent questions. À côté des pierres et du bois, combien de



Olivier BARNAY

Rencontre avec Michel Clément, directeur de l'architecture et du patrimoine.

granges transformées en habitat locatif ont des fenêtres en PVC ? L'habitabilité est souvent privilégiée à la qualité patrimoniale. Comme l'a très bien dit jeudi matin Pierre Thiebaut, architecte du patrimoine et délégué de Maisons Paysannes de Seine-et-Marne.

Que faut-il faire alors pour préserver la qualité patrimoniale ? Certains participants soulignaient la difficulté de pouvoir adapter du bâti ancien aux nécessités énergétiques, bref d'adapter les enjeux de modernité à la préservation du patrimoine. Un architecte confessait effectivement ménager la chèvre et le chou. Savoir repérer ce qui faisait vraiment l'originalité ou la banalité d'un bien pour pouvoir ensuite faire des choix.

Faut-il muséifier le patrimoine, le transporter et le mettre sous cloche pour le conserver ? Si à travers l'expérience de l'écomusée de Savigny-le-Temple, on voit bien que cette initiative a permis de sauver un patrimoine, il ne doit rester qu'un exemple, inscrit dans une stratégie de pays au service d'une pédagogie active et être adopté quand plus aucune autre

solution n'est possible.

Cela ne peut pas être la réponse à la disparition du patrimoine dans son ensemble. Marc Gérard, inspecteur des sites, a bien montré aussi, pour la conservation du patrimoine, l'intérêt des mesures de classement de l'État, des protections ponctuelles mais aussi des protections d'ensemble dans le cadre de



Maison Folie à Lille, opération «Lille 2004, capitale européenne de la culture», équipement culturel de Villeneuve-d'Ascq.

AGENCE QUATRA

VENDREDI MATIN

Le parcours du combattant

- ◆ Accueil et ouverture.
- ◆ Témoignage : M. et Mme Seingier.
- ◆ Présentation du guide de reconversion du bâtiment agricole (Mme Levet DDE 77).
- ◆ Table ronde : Christophe Trehet (journaliste «Transrural»).
Participants : M. de La Bretesche (Journées juridiques du Patrimoine), M. Heude (Fondation du Patrimoine), M. de Boismenu (FNSAFER), Mme Nisolle (Pact Arim).
Intervention : M. de Boismenu.
- ◆ Exposés : technique (Marie Chabenat, Centre de formation et de perfectionnement MPF), urbanistique (Mme Levet) et juridique.
- ◆ Débat avec le public.
- ◆ Conférence – Démonstration de savoir-faire par le Centre de formation et de perfectionnement.

VENDREDI APRÈS-MIDI

La qualité architecturale et paysagère dans le bâti agricole

- ◆ Diaporama : M. Cividino (CAUE 45).
- ◆ Table ronde : Luc Barré (architecte DPLG).
Participants : M. Ambroise (ministère de l'Agriculture et de la Pêche), M. Cividino, M./Mme Eyermann (enseignement lycée agricole), M. David (CAPEB), M. Boeglin (agriculteur) + M. Marinos (ministère de la Culture et de la Communication).
- ◆ Débat avec le public.
- ◆ Synthèse générale : Mme Le Calvez («Village Magazine»).
- ◆ Clôture des rencontres.

Petit glossaire

PVC : polychlorure de vinyle.

ZPPAUP : Zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager.

PLU : Plan local d'urbanisme.

CAUE : Conseil en architecture urbanisme et environnement.

CAPEB : Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment.

DDE : Direction départementale de l'équipement.

SRU : Solidarité renouvellement urbain.

DTR : Développement des territoires ruraux.

PACT-ARIM : mouvement pour l'amélioration de l'habitat (Propagande et Action Contre le Taudis - Associations de Restauration Immobilière).

FNSAFER : Fédération nationale des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural.



pourrait alors prévoir des accords écrits avec la commune. Car pour M^e Alain de la Bretesche, s'il y a des théologiens anti-mitage à tout crin, cette solution de reconquête du bâti ancien n'est-elle pas une alternative à la France du tout pavillon ou du tout lotissement. M. de Boismenu de la FNSAFER nous démontrait d'ailleurs que c'est davantage les pavillons qui contribuent au mitage. Sur 200 000 pavillons construits 150 000 sont bâtis hors lotissement...

Entre le beau et l'utile

C'est ici que se situait le débat de la dernière table ronde consacré à notre architecture agricole contemporaine. Qu'est-ce que le beau ? Est-ce que le beau de tout de suite sera forcément le beau de demain ? Est-ce que ce n'est pas du fonctionnel d'hier qui fait le beau d'aujourd'hui ?

Être moderne n'est pas l'apanage du XXI^e siècle. Dans notre société qui a une profusion de moyens, où les normes d'hygiène, la réglementation ont une incidence directe sur l'architecture, où les projets agricoles se voient dans le meilleur des cas à l'échelle de dix ans (le temps de la garantie décennale, le temps maximum de visibilité d'un type de production), les architectes essaient surtout de concevoir des « enveloppes » en cohérence avec les paysages. Des enveloppes vides mais intégrées, dans lesquelles l'agriculteur, au gré de la conjoncture, adaptera les aménagements et l'usage. Les normes, parce qu'elles sont forcément le fruit de compromis et de moyennes, génèrent très vite leur part d'effets négatifs. Par exemple, la distance de 100 m qui sépare toute habitation d'un bâtiment agricole ne contribue-t-elle pas là encore au mitage ?

Quelle marge de manœuvre reste-t-il à ceux qui doivent concevoir les bâtiments ? Les matériaux utilisés, leur capacité à être recyclés devraient faire la différence dans les prochaines années. Le bois concurrence déjà l'acier. Certains préconisaient le recours à un bâti éphémère. On a besoin d'un silo pour 20 ans, faisons-le avec des matériaux facilement recyclables et non plus avec des milliers de tonnes de béton.

D'autres participants, dans la salle, ont souligné que l'on pouvait très bien déjà résoudre une bonne partie de l'intégration paysagère des bâtiments neufs grâce à un large travail sur la polymétrie et les couleurs.

À l'interrogation d'hier d'un participant quant à « la préservation d'un régionalisme dans les constructions neuves », la réponse fut plutôt oui : choix des matériaux, des couleurs... sans pour autant tomber dans le pastiche.

Mais, le véritable enjeu pour les bâtiments contemporains agricoles ne réside pas seulement dans l'utilisation de tel ou tel matériau mais plus

encore dans celui, plus délicat, qui consiste à retrouver le sens du projet. M. Régis Ambroise du ministère de l'Agriculture l'a largement souligné. « Mesdames, messieurs qui êtes des passionnés du patrimoine, l'appel vous est lancé. Ne vous contentez pas de refaire du neuf avec de l'ancien mais retrouvez les traces de la pensée du projet pour aider nos contemporains dans cette lourde tâche. »

En effet, ce qui reste du patrimoine que nous admirons aujourd'hui est ce qui avait été pensé hier. L'édifice était une œuvre, fruit d'un mélange entre la fonctionnalité et l'esthétisme. C'était un signe extérieur de reconnaissance et de richesse pour celui qui le réalisait.

Aujourd'hui, c'est davantage la taille du tracteur que l'on admire que la réalisation du bâti. Mais les temps risquent de changer. Avec la réduction des énergies et la demande en matière de développement durable (l'eau, le paysage, les transports), la société civile risque d'être plus exigeante vis-à-vis de l'agriculture.

Le délégué des Maisons Paysannes de l'Ardèche disait hier : « Il faut s'adapter à la modernité, mais à quelle modernité ? À quelles contraintes ? Sans nul doute aux contraintes énergétiques. Les matériaux utilisés devront en tenir compte. »

Les agriculteurs, s'ils veulent retrouver une image positive auprès du reste de la population et une reconnaissance, ne devront pas sous-estimer l'effort qu'ils devront faire pour éliminer les pollutions visuelles. Pas étonnant que les premiers à s'en soucier soient les viticulteurs et les agriculteurs recevant du public. Le CAUE du Loiret a eu encore bien du mal à recenser les 50 sites qu'il nous a présentés.

L'architecture est un lieu central pour le paysage, le lieu vers lequel le regard se tourne. Plus que jamais, seront utiles des lieux de débats pour les amoureux du patrimoine, les artisans, les historiens, les architectes, les paysagistes, les ethnographes, les propriétaires, les agriculteurs, les collectivités locales pour mettre en œuvre des projets qui sauront marquer leur temps.

Que conclure vraiment ? Rien. On ne conclut pas puisque le sujet est en perpétuelle évolution et de prochaines rencontres sont d'ores et déjà envisagées. L'échange que l'on entretient avec le passé, le regard en perspective, la pensée qui croise les réalisations d'hier avec celles de demain peut garantir un mieux vivre. Mais attention à ce que l'avenir du patrimoine de la campagne ne soit pas décidé en dehors des acteurs qui l'habitent, reléguant celui-ci à l'unique statut de musée. Le patrimoine rural reste un laboratoire où s'expérimentent des pratiques. Nous devons être non plus seulement les gardiens du passé, mais aussi les guetteurs du futur. ■